

DÉPARTEMENT  
du Puy-de-Dôme.

COMMUNE DE *Besse*

ARRONDISSEMENT  
*d'Issoire*

CONCESSION A PERPÉTUITÉ  
(SÉPULTURE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL)

CANTON  
*de Besse*

N° *229 du fol. officiel*

Nous, Maire de la commune de *Besse*

Vu le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1794) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondation de sépulture dans les cimetières ;

Visé pour valoir timbre  
de .....  
centimes  
A .....  
le ..... 188

Vu l'ordonnance royale du 6 décembre 1843 relative aux cimetières communaux ;  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du .....  
fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures :

Vu la demande à nous présentée par M. *Roux-Bessière, propriétaire*  
*Demeurant à La Villetteux*  
et tendant à obtenir la Concession perpétuelle de *Deux* mètres  
superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder,  
à perpétuité *la sépulture de sa famille*



Le Pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du Receveur communal, pour prix principal de cette Concession la somme de *Cent cinquante francs*  
dont *Cent francs* au profit de la commune  
et *cinquante francs* au profit des pauvres, le tout,  
conformément aux délibérations et arrête précités.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Il est fait Concession, à perpétuité à partir de ce jour, au profit de l'impétrant sus-nommé, de *Deux* MÈTRES SUPERFICIELS  
de terrain, dans le cimetière de la commune de *Besse*  
pour y fonder *la sépulture de la famille Roux-Bessière*  
ci-dessus dénommé

ART. 2.

Ladite Concession est faite moyennant la somme de *Cent cinquante francs*

dont celle de *Cent francs* sera versée immédiatement dans la caisse du receveur de cette commune, et celle de *Cinquante francs* sera également versée dans la caisse du bureau de bienfaisance.

ART. 3.

Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du Concessionnaire.

ART. 4.

Ampliations du présent arrêté seront adressées :

Audit Concessionnaire.

Au Receveur municipal et au trésorier du bureau de bienfaisance.

Fait en Mairie le *27 Mai* 18*99*

Pour copie conforme :

Le Maire,

Cachet de la Mairie

*Reynaud*

**EXEMPLE**

*1909*

*9*  
*2.40*  
*1.60*  
Enregistré à *Boisse*  
le *27* *Mai* 18*99*, n° *46* case *8*  
Reçu *pour francs 150*

Le receveur de l'enregistrement,

*[Signature]*